

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



Préparation du vin cuit à la Ferme de la Fin du Chêne
Photos Olivier Risse, 4 octobre 2025

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56



Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 8 Convocation Assemblée communale
- 9 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 24.06.2025
- 29 Message prévention feu
- 31 Infos Seniors
- 34 Invitation au dîner et loto de Noël
- 35 Pro Senectute
- 36 Chœur-Mixte invitation aubade musicale
- 37 Fenêtres de l'Avent
- 39 Ski-club Biffé
- 40 Journées du bois suisse

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 - 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 - 19.00 heures
 mercredi 09.00 - 12.00 heures
 jeudi 09.00 - 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37



Fermeture de l'administration durant Noël

Durant les vacances de Noël notre guichet sera fermé du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG / ABVH
Eau potable
Epuration des eaux
Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz
079 394 61 43
info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Culture et tourisme
Protection civile – ORCOC
Option Gruyère

Michael Richoz
076 398 23 52
technique@botterens.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Energie
Ordre public et naturalisations
Démoustication
Place de jeux des Botteney

Olivier Risse
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.00 – 19.00 heures
- mercredi 14.30 – 17.30 heures (du 01.05 au 31.10)
- jeudi 17.00 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
13.30 – 17.00 heures



25 décembre 2025 et 1^{er} janvier 2026 Fermé

27 décembre 2025 et 3 janvier 2026 08.00 – 11.00 heures

13.00 – 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

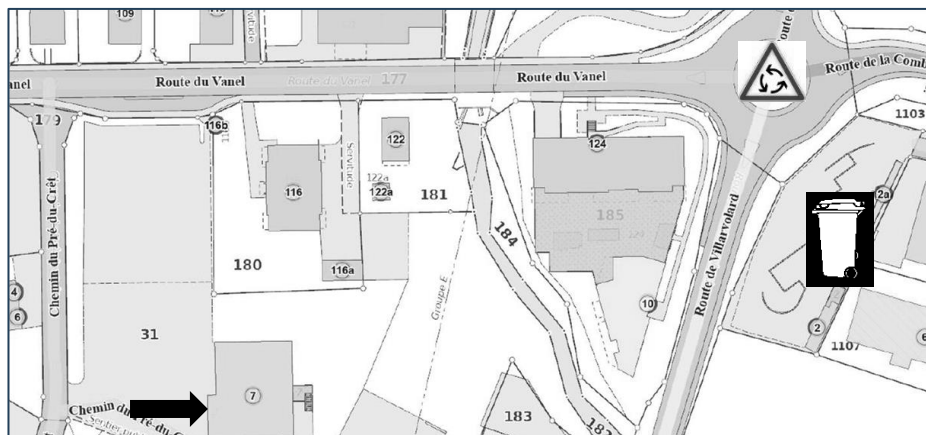
Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de l'administration communale à Corbières – ch. Pré-du-Crêt 7.



Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes gens se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 - Villarbeney	079 905 48 37
Chammartin Yaëlle 2009	
La Rochetta 18 - Botterens	077 466 62 35
Magnin Romane 2009	
Chemin de Châtel 40 - Botterens	077 269 54 90
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 - Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Eline 2010	
Ch. de Châtel 28 - Botterens	077 404 61 56

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Ecole maternelle "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01 / <https://maternelle-arcenciel.ch/>

L'école maternelle Arc-en-ciel à Botterens accueille les enfants de 2,5 ans à 4,5 ans les mardis et/ou jeudis. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Convocation en Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en Assemblée communale le

mardi 16 décembre 2025 à 20.00 heures
à la salle communale à Villarbeney

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 juin 2025 (ne sera pas lu, publié dans le présent numéro ainsi que sur www.botterens.ch)
2. Budget 2026
 - 2.1. Budget de résultats
 - 2.2. Budget des investissements
 - a) Réfection revêtement routier traversée Botterens
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Présentation du plan financier
4. Nomination d'un nouvel organe de révision
5. Modification des statuts de l'Association « Secours Sud Fribourgeois »
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée au bureau communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 24.06.2025

Salle communale, mardi 24 juin 2025, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	46 citoyennes et citoyens
<u>Scrutateurs</u>	MM. Olivier Rime et Jean-Luc Ruffieux
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024
2. Comptes 2024
3. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2024. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 6 juin 2025 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale ni du caissier. 46 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal, mis à part Mme Nadia Remy qui s'est d'ores et déjà annoncée en qualité d'auditrice ? Ce n'est pas le cas.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de mars 2025. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 17 décembre 2024 est adopté par 44 voix et deux abstentions.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Comptes 2024

Le Président cède la parole au caissier communal, M. Creux pour la présentation des comptes de résultats 2024.

Le caissier débute la présentation des comptes de résultats 2024 en donnant quelques explications quant à la disposition des chiffres et des chapitres. Il commente ensuite les différents chapitres et donne des explications pour les chiffres qui diffèrent sensiblement du budget 2024 ou des comptes 2023.

En préambule il indique que cet exercice est à nouveau favorable avec un bénéfice de CHF 135'389.51. D'une part, les charges se sont avérées finalement inférieures au budget et d'autre part, les recettes sont en légère augmentation.

Au chapitre 2, Mme Brigitte Müller demande si le montant attribué aux écoles spécialisées est lié au nombre d'élèves.

M. Creux répond que ses coûts relèvent d'une répartition effectuée en fonction du nombre d'habitants, indépendamment du nombre d'élèves.

Au chapitre 5, Mme Myriam Voltz demande si les coûts relatifs aux structures d'accueil (crèches et garderies) sont inférieurs en raison d'une diminution du nombre d'enfant.

M. Creux répond que ces coûts sont bien entendu liés au nombre d'enfants qui fréquente ces structures mais pas uniquement, puisque que les frais supportés par la commune dépendent également du potentiel fiscal des parents (part de la subvention communale).

M. Creux ajoute à titre d'information qu'en 2024 la population s'est accrue de 10 habitants, soit un pourcentage légèrement plus élevé que la moyenne cantonale.

M. Creux poursuit la présentation des comptes de résultat 2024 avec les chapitres 6 à 9.

M. Creux conclut la lecture des comptes de résultat 2024 en communiquant l'excédent de revenus de l'exercice 2024 s'élevant à CHF 135'389,51.

M. Creux poursuit avec la présentation des comptes d'investissements 2024 qui se soldent par un investissement net de CHF 188'456,25.

M. Creux enchaîne avec la présentation du bilan 2024 et communique pour conclure quelques indicateurs financiers qui démontrent la bonne santé financière de la commune.

Le rapport de l'organe de révision est affiché au beamer.

M. le Président remercie le caissier et donne la parole à M. Guy Buchmann qui fait lecture du préavis favorable de la commission financière, laquelle recommande à l'Assemblée communal d'approuver les comptes de résultats et d'investissements 2024.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats et d'investissements 2024 tels que présentés de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve avec 6 abstentions (le Conseil communal n'est pas autorisé à voter pour l'approbation des comptes) les comptes de résultats et d'investissements 2024.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et plus particulièrement le caissier, M. Creux, pour son travail.

M. le Président poursuit avec le point suivant.

3. Divers

M. Macheret rappelle que concernant la gravière de Champ Vuarin un permis de construire et un permis d'exploiter ont été délivrés à l'entreprise Grisoni-Zaugg SA. Un recours au Tribunal fédéral a été déposé par les opposants à la gravière, lesquels ont été débouté par le Tribunal cantonal. A ce jour, aucune information concernant ce recours ne nous est parvenue. Le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux PSEM et la modification du plan directeur cantonal sont actuellement en consultation.

L'ensemble des communes dispose d'un droit d'être entendu, dès la mi-juin 2025 et jusqu'à la fin du mois d'août 2025, sur les aspects modifiés du plan directeur cantonal et du PSEM. Selon les retours des communes, de nouvelles rencontres entre celles-ci et le Conseil d'Etat pourraient avoir lieu cet automne.

Comme il est d'usage dans les procédures de consultation, la Direction soumettra au Conseil d'Etat, à l'issue de ces nouvelles rencontres, un rapport de consultation et une proposition pour la suite à donner au dossier. Cela devrait être possible au cours du dernier trimestre 2025. La décision du Conseil d'Etat sera alors activement communiquée et le rapport de consultation publié.

M. Macheret indique que le Conseil communal de Botterens va faire usage de ce droit d'être entendu afin d'obtenir de plus amples informations sur la situation pour le site de Champ Vuarin.

M. Macheret donne ensuite la parole à Mme Yanaelle Sciboz pour une communication sur le service de patrouille scolaire.

Mme Yanaelle Sciboz explique qu'étant donné que la commune n'est pas en mesure d'assurer une présence de deux personnes au passage pour piétons, le système actuel ne pourra plus être pratiqué sous l'égide du canton. La commune a par conséquent, avec l'accord de la police, mis en place pour la prochaine rentrée scolaire son propre service d'aidants à la traversée, ceci

afin de maintenir la pratique actuelle. Mme Yanaelle Sciboz en profite pour lancer un appel aux volontaires qui accepteraient de rejoindre les rangs.

Mme Yanaelle Sciboz donne aussi quelques informations sur les points de rencontre d'urgence PRU qu'il incombe aux communes de mettre en place. A Botterens ce point de rencontre d'urgence se situe ici, à la salle communale. Ces PRU sont déployés par exemple en cas de black-out ou de catastrophe naturelle. Là aussi, la commune recherche des volontaires qui accepteraient de rejoindre l'effectif dans le cas où des tournus devraient être mis en place pour l'accueil des personnes dans le besoin. Les intéressés peuvent s'annoncer auprès de Mme Yanaelle Sciboz.

M. Macheret prononce quelques mots à l'attention de M. Creux qui cessera son activité à la fin de l'année. Il le remercie pour sa fidèle collaboration et son professionnalisme sous les applaudissements de l'Assemblée.

Mme Brigitte Müller relève que selon la presse, il était acquis qu'il n'y aurait pas de gravière à Botterens.

M. Macheret répond qu'effectivement à la lecture de l'article de presse les jeux semblent faits. Raison pour laquelle le Conseil communal souhaite discuter de l'affaire avec le Conseil d'Etat afin de savoir exactement ce qu'il en est de ce dossier et notamment du recours pendant au Tribunal fédéral.

Mme Brigitte Müller ajoute que selon les arguments avancés la cause du retrait du site de Botterens est que la surface totale de la gravière est inférieure à ce qui peut se faire actuellement et que la limite de 100 mètres aux habitations n'est pas respectée.

M. Macheret répète que le Conseil communal doit se renseigner avant de pouvoir communiquer de plus amples informations.

M. Jean-Claude Schick intervient en disant que si le Conseil communal ne joue pas à la « trignolette » comme il l'a fait à plusieurs reprises déjà il n'y aura pas de gravière à Champ Vuarin et donc pas de jugement au Tribunal fédéral.

M. Macheret répond que le Conseil communal n'a pas l'intention de jouer à la « trignolette » et qu'il a toujours été neutre dans ce dossier et qu'il va se renseigner auprès de la DIME et du SeCA.

M. Jean-Claude Schick rappelle que toute l'affaire a commencé en 2015, lorsque le Conseil communal a écrit une lettre au Préfet. M. Jean-Claude Schick en fait lecture :

Préfecture de la Gruyère
Château
Case postale 192
1630 Bulle

Botterens, le 2 juillet 2015

Exploitation de la Gravière de Champ Vuarin à Botterens

Monsieur le Préfet,

Nous nous référons à votre correspondance du 20 mai dernier, laquelle nous invite à nous déterminer sur la caducité du permis d'exploiter délivré à l'entreprise Grisoni-Zaugg SA pour la Gravière de Champ Vuarin à Botterens.

Comme le relève Grisoni-Zaugg SA dans sa détermination du 17 juin courant, des travaux d'aménagement permettant d'exploitation future de la zone ont été entrepris. D'ailleurs l'entreprise nous a confirmé lors d'un récent entretien son intention formelle d'exploiter prochainement le site. Aussi, le Conseil communal souhaite que cette zone gravière soit maintenue comme le prévoit le dossier d'examen préalable de notre PAL.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

M. Jean-Claude Schick poursuit avec la lecture du formulaire de requête de 2020 du projet d'exploitation de la gravière de Champ Vuarin. Il est noté sur les pièces signées : « Les personnes ci-dessous confirment avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier et accepter le projet d'exploitation de la gravière de Champ Vuarin et de la route d'accès ».

Sur ce document figure la signature de M. Macheret. Donc le Conseil communal n'était pas neutre. Il l'a été vis-à-vis de l'Assemblée mais en réalité il a voté pour la gravière. Et ce problème-là a pourri la vie aux citoyens durant des années, car aussi bien au cantonal que chez le Préfet la commune de Botterens est favorable. Si le Conseil communal ne soutient pas pour la troisième fois ce projet il n'y aura pas de gravière.

M. Macheret répond que le Conseil communal n'a pas l'intention de dire au Conseil d'Etat qu'il est favorable à la gravière. L'objectif est d'écouter ce que va dire la DIME et le SeCA.

M. Jean-Claude Schick répond que la DIME va dire la même chose que ce qui a été communiqué dans les journaux. M. Steiert, CE, ne souhaite plus cette gravière car il a peur de perdre au Tribunal fédéral.

M. Macheret répond que si tel est le cas le Conseil communal prendra acte.

Mme Marie-Antoinette Pasquier s'exprime au nom de son fils, Valentin Pasquier, qui remercie le Conseil communal et tout particulièrement M. Michael Richoz pour la mise à disposition de la place de jeux à l'occasion de la fête des Papilles qui a eu lieu le 22 juin dernier. Cependant il a trouvé un peu dommage que personne de la commune ne s'intéresse à une association qui prévoit des jeux éducatifs pour les enfants sur l'alimentation.

M. Daniel Hager intervient au sujet de la terrasse de la propriété de l'art. 2631 RF, propriété de la société ART'immo Development Sàrl et dont l'associé gérant est M. René Allemann, ceci à la suite de l'article publié dans la Liberté du 1^{er} avril 2025. Une partie a été construite sur l'art. 2610 RF, propriété de la commune de Botterens en zone agricole. Selon la décision de remise en état des lieux de la DIME du 4 décembre 2024, la commune disposait d'un délai au 20 juin 2025 pour procéder à la démolition de la terrasse. Aujourd'hui 24 juin 2025 la terrasse n'est toujours pas démolie et M. Daniel Hager souhaite en connaître la raison.

M. Michael Richoz précise en préambule que le délai octroyé pour la remise en état est fixé au 30 juin 2025 et non au 20 juin 2025. Il s'agit probablement d'une mauvaise information communiquée par la presse. Ce que le Conseil communal peut dire sur ce dossier est que beaucoup d'échanges ont eu lieu entre les différentes parties concernées, ce depuis

plusieurs mois. Il a finalement été suggéré d'envisager une procédure de rocade comme le permet l'art. 77 LATeC.

M. Michael Richoz tient à rappeler un point en particulier : il s'agit d'un terrain communal et le Conseil communal a toujours la même optique, à savoir examiner et privilégier toutes les solutions possibles qui permettraient de régler les dossiers, y compris celui-ci, sans générer de coûts pour le contribuable.

Dès qu'une avancée significative sera connue le Conseil communal en informera l'Assemblée. Pour l'heure l'objectif est de ne pas dépenser l'argent des contribuables si d'autres solutions sont envisageables.

Mme Aline Mutrux indique que ce terrain communal se situe hors zone à bâtir et elle se demande pourquoi ces réflexions de ne pas dépenser l'argent du contribuable n'ont pas été faites avant, sachant qu'il est extrêmement difficile de faire une construction hors zone à bâtir.

M. Michael Richoz répond que l'on est toujours plus malin après.

Mme Aline Mutrux répond que ce fait est connu. Il s'agit de droit et non de jalousie comme certains le prétendent dans les journaux.

M. René Allemann étant concerné prend la parole pour indiquer que le dossier est en cours, des explications détaillées seront fournies ultérieurement avec des détails par rapport à ce qu'il en est dans la commune au niveau des dénonciations privées, lesquelles sont du domaine du droit privé. Il estime que poser des questions ainsi sur la base d'un article de presse est très simpliste. Le dossier est beaucoup plus compliqué que ce qu'il en apparaît. Si des explications doivent être données, elles le seront au moment voulu. Toute cette histoire découle d'une dénonciation privée dont M. René Allemann ne veut pas débattre ce soir.

Mme Aline Mutrux ajoute qu'il s'agit de droit privé mais d'un terrain communal.

M. René Allemann répond que cela est une servitude foncière.

Mme Aline Mutrux aimerait bien savoir comment la commune a pu faire des servitudes hors zone à bâtir. Cela intéresserait plusieurs propriétaires à son avis : comment on fait une servitude hors zone à bâtir pour une terrasse pour une zone résidentielle ?

M. René Allemann répond qu'il n'y a aucune construction sur cette terrasse. Il s'agit uniquement de cailloux.

M. Jean-Claude Schick ne comprend pas pourquoi les coûts seraient à charge de la commune.

M. Macheret répond que la décision de la DIME a été faite contre la commune qui est propriétaire du terrain.

M. Jean-Claude Schick répond que la commune peut transmettre la facture plus loin.

M. Macheret répond que cette question fait partie des discussions.

M. Antoine Barras estime que la seule solution est la remise en état du terrain en zone agricole aux frais du commanditaire des travaux. Il n'y a pas matière à débattre.

M. Macheret répond que la commune attend la décision de la DIME.

Mme Aline Mutrux croyait que la décision était déjà tombée ?

M. Macheret répond qu'il fait référence à la décision pour le projet de rocade.

M. Antoine Barras estime que cette rocade n'avantagera qu'une seule personne, M. René Allemann. La commune va perdre du terrain agricole, de même que l'exploitant.

M. Michael Richoz tient à préciser que le dossier est un peu plus compliqué que ce que laisse transparaître la presse. Un débat interminable n'apportera pas de solution qui satisfasse chacun. M. Michael Richoz le répète, l'objectif de la commune est de ne pas sortir un seul franc.

M. Antoine Barras estime que cela va de soi.

M. Michael Richoz répond que cela va de soi peut-être pour certains mais que cela ne va pas de soi pour les juristes. La commune veut faire les choses le plus simplement possible, même si cela nécessite 10 jours ou 6 mois de plus, tant que cela n'implique aucune dépense à charge de la commune. La commune va pour cela analyser toutes les solutions possibles pour éviter des frais à la commune.

Si au final l'unique solution consiste à transmettre la facture, la commune le fera. Mais auparavant il faut s'assurer que toutes les options aient été étudiées pour faire les choses justes.

Mme Aline Mutrux relève qu'une porte a été ouverte à l'instant où la commune a fait une servitude. Hors zone à bâtir cela n'est pas légal.

M. Macheret répond que cette servitude est inscrite au Registre foncier et stipulée devant notaire.

Mme Aline Mutrux demande si la DIME est au courant, car lors d'une procédure de mise à l'enquête si un agrément est prévu hors zone à bâtir cela ne sera jamais autorisé.

Mme Aline Mutrux demande si cela a été mis à l'enquête.

M. Macheret répond par la négative.

Mme Aline Mutrux répond que cela est illicite.

M. Macheret répond qu'une servitude peut être faite hors zone, cela a d'ailleurs été fait ailleurs dans la commune. Si cela s'avère illicite, la commune assumera.

M. Jean-Pierre Widmer tient à rappeler des discussions intervenues il y a plusieurs années dans le cadre de l'achat d'un bout de terrain. M. Macheret siégeait à ce moment-là encore avec M. René Allemann et il lui avait dit que les lois étaient pour tout le monde la même chose. Il espère que ce principe est également respecté par le Conseil communal.

M. Jean-Claude Schick demande si la servitude a été octroyée avant ou après les constructions.

M. Macheret répond que la servitude a été faite avant.

Mme Aline Mutrux demande si le Conseil communal avait alors connaissance des projets d'aménagements.

M. Macheret indique que cette servitude a été accordée à titre d'aisance.

Mme Aline Mutrux indique que lors d'une mise à l'enquête le requérant est censé inclure la totalité des aménagements extérieurs dans le dossier.

M. Macheret confirme que ce n'était pas le cas et qu'aucune autorisation de construire n'a été délivrée.

M. Philippe Curty estime qu'il convient de dissocier deux choses au niveau légal : la servitude d'une part et ce que l'on en fait d'autre part. Il demande à qui reviendra la décision en cas de rocade.

M. Macheret répond qu'il faut déjà voir si cette rocade est acceptée par les services de l'Etat.

Mme Aline Mutrux demande confirmation que cette rocade consistera en du terrain hors zone à bâtir qui deviendrait de la zone résidentielle à faible densité.

M. Macheret confirme et ajoute qu'en échange de la zone résidentielle faible densité deviendrait terrain agricole.

Mme Aline Mutrux demande qui sera péjoré.

M. Macheret répond que ce terrain à bâtir sera prélevé sur du terrain privé, en l'occurrence celui de M. René Allemann.

Mme Prescillia Devalle demande si le Conseil communal est en mesure de donner des nouvelles concernant la disponibilité de places d'amarrage.

M. Macheret répond qu'il est en discussion avec la section des Lacs et cours d'eau et le service de la protection de la faune. Le problème du plan directeur des rives du lac de la Gruyère est que l'ensemble des bateaux devraient être amarrés en zone forestière. Les services ont, lors des visions locales organisées, convenu que cette solution n'était pas très adaptée. Contact doit désormais être pris avec les différentes communes de la Rive droite afin de lancer une petite étude pour garder si possible les places aux endroits existants. M. Macheret regardera avec la section Lacs et cours d'eau si en attendant des places peuvent être autorisées par exemple en dessous de Villarbeney.

M. Daniel Hager revient sur l'affaire de la terrasse et cite la loi sur les finances communales qui prévoit que l'Assemblée communale dispose des attributions suivantes :

« Elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ».

Sont compris dans les droits réels la conclusion de servitudes et selon la loi du 8 septembre 2011 portant adaptation de la législation fribourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux droits réels, la constitution d'une servitude requiert obligatoirement l'établissement d'un acte authentique qui peut être établi par un notaire ou un géomètre officiel. M. Daniel Hager demande si le Conseil communal était au bénéfice d'une délégation de compétence de l'Assemblée communal pour établir cette servitude.

M. Macheret répond qu'à l'époque non.

M. Antoine Barras n'arrive pas à comprendre que le Conseil communal ait accepté cette servitude pour cette parcelle.

M. Macheret répète que d'autres servitudes ont été acceptées ailleurs.

M. Macheret invite l'Assemblée à clore le dossier du mur de M. René Allemann. Le Conseil tiendra au courant les citoyens de l'avancement du dossier lors d'une prochaine Assemblée.

M. Daniel Hager souhaite aborder le Plan d'aménagement local PAL et plus particulièrement la zone touristique. Il indique qu'au PAL des terrains appartenant à ART'immo Group SA, dont l'administrateur est M. René Allemann, sur lesquels sont sis des bâtiments (art. 2546 RF) non entretenus sont affectés en zone touristique. M. Daniel Hager fait lecture d'un passage du règlement communal d'urbanisme relatif à la zone touristique :

Art. 20 Zone touristique (ZT)

¹ Objectif

Assurer un développement touristique régional avec la création d'un complexe touristique.

² Destination

La zone touristique est destinée à un ensemble hôtelier, para-hôtelier, de restauration, de vacances, de santé, de sport et de loisirs ainsi qu'aux activités qui y sont liées. Les habitations sont également autorisées, selon les prescriptions particulières définies à l'alinéa 9 du présent article du RCU.

⁹ Prescriptions particulières

Au maximum le 50 % de la surface constructible de la zone est admis pour la construction d'appartements, dont le nombre est limité à 28 au maximum. Le solde de la surface constructible est réservé au complexe et installations touristiques. Les dispositions de la Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) du 20 mars 2015 et de l'Ordonnance sur les résidences secondaires du 1^{er} janvier 2016 sont réservées.

Cette zone étant inscrite au Plan directeur régional de la Gruyère qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Etat, M. Daniel Hager souhaite savoir dans quel espace temporel elle sera aménagée ?

M. Macheret espère qu'avec tous les détails communiqués M. Daniel Hager a déjà vu un projet. La commune, elle, n'en a pas connaissance pour le moment. Il s'agit de terrain en zone à bâtir au même titre qu'un autre terrain constructible non bâti. Il n'y a pas de délais dans un PAL.

Mme Aline Mutrux conteste et indique qu'un délai de 12 ans existe

M. Macheret répond que le PAL a été approuvé il n'y a pas si longtemps que ça et que cela laisse encore un peu de temps au propriétaire pour déposer un projet.

M. René Allemann prend la parole et se dit ravi que l'on se préoccupe tant du non-développement de cette zone. Il informe l'Assemblée que le projet est en cours et lors de sa mise à l'enquête il ne manquera certainement pas de susciter l'indignation de certains à cause de la démolition des bâtiments existants.

Mme Aline Mutrux répond que là où les citoyens ne sont pas d'accord c'est que les bâtiments existants sont insalubres.

M. René Allemann répond que cela relève du domaine privé et qu'ils sont clôturés.

M. Jean Barras indique que sur la place de parc qui mène au lac un camion stationne régulièrement. Cela peut parfois gêner.

M. Macheret répond que la commune va mettre en place son plan de stationnement mais qu'actuellement le dossier est bloqué.

M. Jean Barras propose dans un premier temps d'avertir le conducteur du camion.

M. François Tornare indique avoir autorisé le camionneur à parquer sur une place privée de la scierie si celle-ci était libre. Par moment ce n'est pas le cas alors il le stationne ailleurs.

M. Macheret répond que la commune va intervenir, aussi vis-à-vis des voitures des locataires de l'immeuble voisin, car ces places sont réservées pour le sentier du Lac de la Gruyère. Une restriction du temps de stationnement sera instaurée et une entreprise de sécurité sera mandée pour délivrer des contraventions.

M. Jean-Pierre Widmer tient à adresser ses remerciements au Conseil communal pour la belle balade organisée pour les seniors aux frais de la commune ce jour-même sur les 3 Lacs.

M. Macheret l'en remercie.

M. Jean-Pierre Widmer demande pourquoi les routes n'ont toujours pas été balayées cette année.

M. Macheret répond que normalement le nécessaire sera fait ce vendredi. L'entreprise Grisoni-Zaugg SA qui effectuait ce travail n'a plus de balayeuse. L'entreprise Tinguely interviendra.

M. Jean-Pierre Widmer ajoute que la route des Baumes est très fréquentée par les cyclistes et se demande à qui incombe la responsabilité en cas d'accident.

M. Macheret répond que tout usager de la route doit adapter sa vitesse à l'état de la route.

Mme Marie-Antoinette Pasquier se demande pourquoi le point d'eau ne fonctionne plus à la place de jeux.

M. Macheret répond qu'il s'agit d'un souci technique qui devrait prochainement être réglé.

M. Daniel Hager demande s'il est possible que la commune s'occupe de nettoyer à côté de l'abri bus à Villarbeney. Il y a un tas de gravier.

M. Robert Ruffieux répond que le nécessaire sera fait. Le chasse-neige pousse tout à cet endroit lors de ses passages.

M. Olivier Risse ajoute que du gravier est exprès laissé sur place durant l'hiver afin de faciliter la sortie du bus de l'abri.

Mme Aline Mutrux demande ce qu'il en est de l'entretien de la parcelle en face de chez elle.

M. Macheret répond que le propriétaire sera relancé pour l'entretien de ce pré, ceci dans la mesure où la visibilité est diminuée.

Mme Rita Blanc revient sur la question de la signalisation et rappelle que lors de la dernière Assemblée il avait été question de mettre un miroir au Chemin de Châtel. La commune avait dit que le nécessaire serait fait.

M. Macheret répond que plusieurs projets sont perdus dans les méandres des bureaux de l'Etat à Fribourg au même titre que le projet de signalisation. Il cite le projet de trottoir à Villarbeney et le collecteur de l'Epenetta. Le projet de signalisation nécessite quelques adaptations qui sont en cours.

M. Vincent Romanens revient sur le droit d'être entendu accordé aux communes dans le cadre du dossier de la gravière.

M. Macheret indique qu'il s'agira de demander des renseignements, notamment sur le PAL et le recours au Tribunal fédéral.

M. Albert Pino demande sous quelle forme le Conseil communal entend faire un retour aux citoyens par rapport au dossier de la gravière de Champ Vuarin.

M. Macheret répond que cela sera fait lors de la prochaine Assemblée communale si possible ou via le bulletin communal.

Mme Aline Mutrux espère que cette fois-ci les principaux intéressés seront informés avant les journalistes.

M. Lucien Thiébaud demande - au niveau du service du feu - si l'accès à la BH située derrière une barrière privée au chemin du Bossalet est garanti.

M. Macheret en prend note et indique que le Conseil communal va s'assurer que le portail reste ouvert en tout temps ou, le cas échéant, faire déplacer la barrière.

M. Antoine Barras informe le Conseil communal que deux gargouilles à l'Impasse du Jordil sont pleines. La commune peut venir faire le nécessaire quand elle veut.

M. Macheret en prend note et indique que le nécessaire sera fait.

M. François Tornare indique qu'au fond de la route du Chamois un regard se situe en dessous du niveau de la route.

M. Robert Ruffieux ira voir sur place et le nécessaire sera fait.

M. François Tornare ajoute par rapport au projet de gravière et qu'il a du mal à comprendre : dans un pays démocratique chacun a le droit de s'exprimer et d'avoir son opinion.

M. Jean-Luc Ruffieux constate que le bâtiment à la place de jeux est toujours fermé et qu'il est compliqué pour les joueurs de pétanque d'y avoir accès pour ranger leur matériel. Dans le projet initial il était prévu de développer les activités pour ceux qui souhaitent mettre en place quelque chose.

M. Michael Richoz répond qu'une armoire de rangement a été commandée à cet effet et qu'elle sera prochainement installée. Le bâtiment principal est pour le moment uniquement mis à disposition des sociétés locales sur demande. Il est utilisé par les sociétés pour leur comité par exemple ou pour d'autres manifestations villageoises, mais pas durant l'hiver car il n'est pas chauffé et pour le moment pas disponible à la location pour des privés.

M. Jean-Luc Ruffieux demande pourquoi les joueurs de pétanque ne peuvent pas y avoir accès.

M. Michael Richoz répond qu'en raison de petits problèmes, l'accès au local leur a été restreint, raison pour laquelle la commune a investi dans une armoire de rangement. L'idéal serait que ces joueurs se constituent en amicale.

M. Robert Ruffieux ajoute qu'il est important pour la commune d'avoir affaire à un partenaire officiel et responsable.

M. Vincent Romanens rejoint M. Jean-Luc Ruffieux sur l'idée que pouvoir proposer une location aux habitants de la commune pour un anniversaire par exemple serait une bonne idée.

M. Olivier Risse précise que les jeux sont publics, en aucun cas la place ne pourrait être privatisée.

M. Michael Richoz ajoute que les dispositions actuelles ne sont pas figées. Une évolution est toujours possible mais cela nécessite réflexion. A qui ouvrir les locations ? D'autres problématiques sont également à prendre en considération : le cousin du citoyen x ? le citoyen Y qui loue pour son copain, etc. M. Michael Richoz rappelle qu'une salle communale pour les anniversaires existe et que celle-ci est équipée, contrairement au local de la place de jeux.

Mme Aline Mutrux demande comment font les autres communes quand elles louent des salles.

M. Michael Richoz que cela se passe comme pour la salle communale.

Mme Yanaelle Sciboz précise que la différence est que la place de jeux est un endroit public qui ne peut pas être privatisé pour un évènement privé.

Mme Aline Mutrux relève que dans le cadre d'un anniversaire d'enfants, il est plus aisé de le faire à la place de jeux que dans la salle communale, à côté de la route.

Mme Yanaelle Sciboz répond que rien n'empêche d'organiser un anniversaire à la place de jeux, comme sur toutes les autres places publiques de ce type.

Mme Aline Mutrux relève qu'il s'agit d'un endroit communal, sponsorisé par tous les habitants et c'est dommage qu'ils ne puissent pas en profiter.

M. Robert Ruffieux explique que la problématique est de louer un espace tout en faisant comprendre au locataire que d'autres utilisateurs peuvent venir.

Mme Myriam Voltz indique qu'il s'agit de clarifier la situation par le biais d'un contrat et de définir clairement la chose louée, à savoir uniquement le bâtiment. En précisant que la place ne fait pas partie de la location.

M. Olivier Risse ajoute qu'il y a des eu des déprédations sur les aménagements extérieurs, le mobilier et dans les WC. A voir à plus long terme si le règlement actuel d'utilisation nécessite une adaptation ou une modification.

Mme Myriam Voltz demande si les déprédations étaient à l'intérieur du local.

M. Robert Ruffieux répond qu'elles étaient situées à l'extérieur.

Mme Myriam Voltz relève que ces déprédations à l'extérieur ne peuvent pas être maîtrisées étant donné qu'il s'agit d'un espace public.

Mme Marie-Antoinette Pasquier demande si la location du local reviendrait également à louer les bancs situés à l'extérieur, devant.

M. Macheret répond par la négative, étant donné qu'il s'agit d'un espace public.

Mme Marie-Antoinette Pasquier estime que dans ce cas-là rien ne sert de louer juste le local.

M. Macheret prend note qu'une attente existe cependant pour la location du local.

M. Guy Buchmann estime que de mettre en location uniquement le local est une bonne solution car il n'est pas à douter que l'extérieur est plus attractif et gratuit. La question serait ainsi vite réglée.

M. Michael Richoz ajoute qu'il est nécessaire dans un premier temps de rendre ce local un peu plus attractif. Un projet d'aménagement d'une cuisine est à l'étude.

M. Lucien Thiébaud constate que le budget de CHF 11'000,00 alloué à l'entretien de la place de jeux devrait permettre de tondre un peu plus souvent la place au niveau des engins de jeux.

M. Michael Richoz répond que tout récemment la commune s'est équipée d'une débroussailleuse pour faire cet entretien. La grosse tondeuse n'était pas adaptée, notamment pour tondre autour du bateau.

M. Robert Ruffieux ajoute que le talus est une prairie fleurie qu'il n'est pas prévu d'entretenir comme un gazon.

M. Lucien Thiébaud indique qu'il n'a pas demandé de faire le gazon dans le talus et s'offusque de cette réponse et regrette que le citoyen ne soit plus libre de s'exprimer en Assemblée communale.

M. Macheret indique que le Conseil communal a pris bonne note de la demande de M. Lucien Thiébaud et que le nécessaire sera fait.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h44 en souhaitant à toutes et tous un très bel été.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

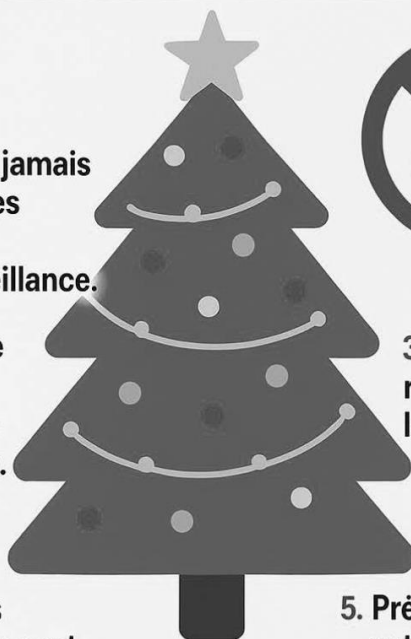
Procès-verbal provisoire, non-adopté par l'assemblée

SÉCURITÉ AVANT TOUT : PROTÉGEZ VOTRE SAPIN DE NOËL !

1. Ne laissez jamais
les lumières
allumées
sans surveillance.

2. Éloignez le
sapin des
radiateurs
et bougies.

4. Vérifiez
que les
guirlandes
électriques sont
en bon état.



3. Arrosez
régulièrement
le sapin naturel
pour éviter
qu'il sèche.

5. Préparez un
extincteur
à proximité.



**UN NOËL SÛR, C'EST UN
NOËL LUMINEUX...
PAS EN FLAMMES !**



REPARATIONS SERRURES

Sur porte bois et métal pour privés et commerces

DANS **L'URGENCE** 079 332 40 62

nikfab.monney@bluewin.ch

CONSTRUCTIONS METAL BARRIERES

Escaliers, portes, portails, fer forgé, divers travaux

MONNEY N.

Sàrl fondée en 1995

Blessoné 10 - B O T T E R E N S 026 912 40 62



Installations électriques



Solaire photovoltaïque



Sanitaire



Chauffage



Mobilité électrique

www.gruyere-energie.ch

Infos « Seniors » - Calendrier des activités 2026

La commission Seniors+ de la commune de Botterens vous présente les activités proposées et destinées tout spécialement aux seniors de la commune pour 2026.

Au plaisir de vous y retrouver !

Après-midis ludiques

Le premier lundi du mois entre 14h00 et 16h00 retrouvons-nous à la salle communale afin de passer un moment convivial autour d'une partie de cartes, d'un thé ou toute autre activité de votre choix.

Rendez-vous 2026

5 janvier - 2 février - 2 mars - 13 avril - 4 mai - 1^{er} juin - 6 juillet
- 7 septembre - 5 octobre - 2 novembre et 7 décembre 2026

Pour tous renseignements

☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62



Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois de 09h00 à 11h00, départ depuis le parking en face du bureau communal. *Marche ouverte à toutes catégories de marcheurs.*



Mardi 23 septembre 2025, à l'occasion de la randonnée mensuelle des Seniors

Rendez-vous 2026

20 janvier - 17 février - 24 mars - 21 avril - 19 mai - 22 septembre - 20 octobre - 17 novembre et 1^{er} décembre 2026

Pour tous renseignements

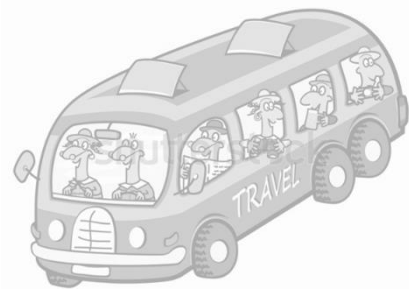
☎ Jean-Claude Auderset 078 708 42 07

Soupe de chalet à la place de jeu

Le lundi 15 juin 2026 la commission Seniors vous servira une délicieuse soupe de chalet à la place de jeu des Botteney. Vous pourrez vous inscrire dans le courant du mois de juin auprès de Rachel Risse 079 519 77 90 ou de Murielle Ruffieux 079 845 90 62.



Sortie en car



Une sortie conviviale en car d'une journée sera organisée le jeudi 25 juin 2026. Vous recevrez de plus amples informations en temps voulu, mais réservez déjà cette date !

Dîner et loto de Noël 2026

Le dîner-loto de Noël 2026 aura lieu le lundi 14 décembre 2026 dès 11h30. Au menu : apéritif, repas et loto ! Les inscriptions auront lieu en temps voulu auprès de Serge Jaquet 079 427 82 86.

La commission Seniors+ se réjouit de passer ces moments en votre compagnie !

Dîner de Noël et loto 2025 ★

★ INVITATION AUX SENIORS DE BOTTERENS ET VILLARBENEY ★

A l'approche des Fêtes de fin d'année, la commission Seniors a le plaisir de vous inviter le

lundi 15 décembre 2025 dès 11h30

à la salle communale à Villarbeney

Ce moment de rencontre débutera par l'apéro qui sera suivi du repas. Un loto viendra clore les réjouissances !

Participation demandée de CHF 10.- /personne.

Si vous avez un problème de transport, c'est avec plaisir que quelqu'un viendra vous chercher.

Inscriptions et renseignements

Serge Jaquet 079 427 82 86 ou

Jean-Claude Auderset 078 708 42 07

→ jusqu'au 25 novembre 2025



Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous !

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un-e bénévole expérimenté-e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 2 février 2026 au 30 avril 2026**. La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026 uniquement** par téléphone au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg



Le Chœur-mixte l'Espérance de Botterens-Villarbeney a le plaisir de vous inviter à une aubade musicale le 24 décembre 2025 à l'église de Botterens ½ heure avant et ½ heure après la messe de Noël qui aura lieu à 17h00.

La chorale vous proposera des chants connus que vous pourrez fredonner avec les chanteurs et d'autres un peu moins populaires.

Les membres du Chœur-mixte se réjouissent déjà de vous rencontrer nombreux lors de ce moment chantant et vous adresse ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'Année.



Fenêtres de l'Avent



Nous avons le plaisir de vous transmettre le planning des fenêtres qui seront illuminées durant la période de l'Avent (entre 18h00 et 20h00). Que chacun se sente le bienvenu en ces instants de joie et de convivialité. **Pensez à prendre une tasse avec vous** 😊



30 novembre

Famille Rachel et Olivier Risse
Chemin de Châtel 16, Botterens

3 décembre



Famille Corinne et Jacques Tornare
Route de Botterens 78, Botterens

4 décembre



Anne-Claude Jaccottet &
Mathilde et Gaëtan Vonlanthen
Route de Botterens 119/121, Botterens



6 décembre

Famille Bénédicte et Olivier Chammartin
La Rochetta 18, Botterens

11 décembre

Christine et Estelle à la chèvrerie
Ferme de la Fin du Chêne, Botterens

13 décembre



Société de jeunesse
Local de jeunesse, Villarbeney



15 décembre

Famille Fanny et Denis Dunand
Route du Chamois 44, Botterens



17 décembre



Famille Ruffieux, Josiane & Michaël
Route des Baumes 4, Villarbeney

20 décembre

Famille Micheline et Georges Repond
Route de Botterens 155, Botterens



21 décembre

Les confirmants
Place de jeux des Botteneys, Botterens



22 décembre

Familles Marie Masset et Benoît Vaucher &
Hélène et Xavier Rime
Route des Baumes 49, Villarbeney



Marie-Jo Rauber et Rachel Risse



80 ans du ski-club Biffé



Au nom du ski-club Biffé, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre présence lors des 80 ans du club. Ce fut un week-end rempli de rires, de bonne humeur et de partage. Un grand merci à tous !

Le ski-club Biffé



A vos agendas

- 31.01. - 01.02.2026 concours villageois – concours de ski tous niveaux
- 17.02. - 21.02.2026 camp de ski pour les enfants

***Portes ouvertes à Botterens pour
les journées du bois suisse
les 12 et 13 septembre 2025***



Jean Barras guide les visiteurs dans son entreprise de charpente



Les explications de François Tornare à la scierie



Un grand merci à Jeannot et François pour leur bel accueil. Les visites, les démonstrations et les explications étaient très intéressantes. Nous avons pu échanger avec des entrepreneurs passionnés, dotés d'un grand savoir-faire et entourés de belles équipes. De plus, ils ont à cœur de travailler avec du bois local et de former des apprentis afin de transmettre leur métier.

Chapeau pour la belle organisation et pour le moment convivial avec bar et grillades !

Les deux chefs artisans du jour sont épaulés par leurs épouses, Florence et Sophie, dont le dynamisme est aussi pétillant que leur sourire !



Au nom des participants, C.R.



*Les meringues de Botterens
depuis 1946*

Angelo Rime
"Un goût de tradition"



meringue.ch

Véronique Roch
Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens



Elevage caprin et fromagerie artisanale

Famille Christine Ruffieux-Gremaud

Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS

026 921 14 22

fermedelafinduchene.jimdofree.com



- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons. Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances

M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Félicitations



Le 13 août 2025 M. Jean Peiry a soufflé ses 90 bougies !

C'est entouré de sa famille et d'une belle table bien achalandée que M. Jean Peiry a reçu le Conseil communal, lequel tenait à lui adresser ses vœux et félicitations. Un moment fort sympathique !

Nous souhaitons à M. Jean Peiry beaucoup de santé et encore de belles années à venir et le remercions pour cet accueil chaleureux.

Le Conseil communal